

Quand « entreprise coopérative », « éco-construction », « économie sociale et solidaire » riment ensemble...

Un modèle à part (égale)

L'idée de départ est de rassembler différentes personnes et professionnel(le)s de l'artisanat du bâtiment, spécialisés de longue date dans l'écoconstruction, pour mutualiser des moyens et des connaissances, s'entraider et partager le fonctionnement d'une entreprise : Jean-François et Soisick s'occupent de la maçonnerie, Sylvain et Rémy sont spécialisés dans la menuiserie et la charpenterie, Bénédicte et Franck se chargent de la peinture, la décoration et des enduits, Marc, lui, de l'électricité bio compatible, et Denis de l'énergie solaire et du bois. Frédéric est responsable des études thermiques, et Fabienne est, quant à elle, responsable de l'administratif et des formations bureautique.

« Il a fallu 3 ans pour l'étude et le montage de ce projet. Ces années passées sont faites, de réflexions, de discussions et de recherche de consensus pour accoucher de ce projet. Chacune des personnes qui a participé a apporté ses idées » explique Franck, et *« Il n'y a pas de chef. Trois cogérant(e)s sont élu(e)s pour 3 ans; chaque année, l'un d'entre eux laisse sa place pour que chacun puisse assumer ce rôle. Notre statut de SCIC ressemble à une SCOP, mais parmi les différences, on peut citer le fait que les collectivités peuvent également être sociétaires de notre coopérative et surtout que nous travaillons au développement d'une filière (matériaux locaux, cotraitance, formation par exemple) »* complète Fabienne. Ces

12 personnes se sont donc réunies pour mutualiser des moyens, réduire des coûts (assurances, prestataires externes...) et répartir la charge de travail liée au fonctionnement d'une entreprise, mais aussi échanger sur leurs métiers et partager leurs savoir-faire...

Le partage des pouvoirs : un équilibre constant à trouver

Bien différente d'une entreprise classique, le partage des pouvoirs est donc au coeur de ce projet axé vers l'économie sociale et solidaire, où « *le but n'est pas celui de l'enrichissement, mais plutôt de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée* » relate Soisick. En effet, dans un système coopératif où chaque être humain dispose d'une voix, quel que soit son apport au capital, les décisions individuelles et collectives doivent s'inscrire dans une cohérence participative : « *Nous mettons l'humain au centre du projet. Ici l'économie est au service de l'humain et non le contraire : l'argent n'est pas une finalité mais un moyen. Cela implique donc de mettre en œuvre une autre façon d'entreprendre, on ne peut pas appliquer de « recette miracle », car il y a un équilibre à trouver entre le respect de l'humain et celui des besoins de l'entreprise...* » On comprend donc que l'aspect social est un point central et essentiel au bon fonctionnement de cette entreprise coopérative, où sont mêlées les différences humaines de chaque personne sociétaire.

En plus d'une activité d'intérêt social au service des personnes, la « Coopérative Le Fil à Plomb » s'inscrit également dans une démarche de circuits de proximité en intervenant sur des secteurs qui favorisent l'économie locale, et des principes écologiques en utilisant des matériaux naturels, tel que la terre ou le bois. S'engager dans l'économie sociale et solidaire, et agir en faveur de principes écologiques est donc possible pour cette entreprise, dans la mesure où tous sont en accord pour affirmer que « *Tout seul on*

va plus vite, ensemble on va plus loin. »

En savoir plus :

<http://www.lefilaplomb.fr/>

Coopérative Le fil à plomb

4 grande rue

22570 Saint Gelven

Tel : 09 80 42 72 82